



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Procédure Adaptée (Art. L.2123-1 du Code de la commande publique)

**Rénovation énergétique de l'école publique Gustave Siné
Lieu : 18 Route de la Côte, 56450 Saint-Armel**

Date limite de réception des candidatures et des offres

Vendredi 2 octobre 2026 à 12 h 30

Objet : Rénovation énergétique de l'école publique Gustave Siné Lieu : 18 Route de la Côte, 56450 Saint-Armel

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

- **Pouvoir adjudicateur** : Commune de Saint-Armel (Morbihan).
- **Représentant légal** : Madame le Maire.
- **Maîtrise d'œuvre** : Sted. Architecture et Urbanisme (Arzon).
- **Économiste** : Graphibat Économie (Saint-Avé).

ARTICLE 2 : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 - Objet

Le présent marché concerne :

Les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Gustave Siné.

Pour le descriptif complet, voir le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

2.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

2.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont divisées en **13 lots**. Les variantes ne sont pas autorisées (sauf mention contraire dans l'AAPC).

Les travaux sont prévus en **3 phases** d'exécution.

2.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

45261410 : Travaux d'isolation de toiture.

45331210 : Travaux d'installation de ventilation.

45443000 : Travaux de façade

45454000 : Travaux de restructuration

ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT

La consultation est décomposée en 13 lots techniques :

1. **Lot 05** : Couverture – Zinguerie
2. **Lot 06** : Menuiseries aluminium
3. **Lot 08** : Menuiseries bois
4. **Lot 10** : Peinture – Sols souples – Nettoyage
5. **Lot 11** : Électricité CFO – CFA
6. **Lot 12** : Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaires

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque candidat devra produire les éléments suivants :

Liste des documents des candidatures :

Capacité juridique : Formulaire DC1 (Lettre de candidature) et DC2 (Déclaration du candidat).

Capacité technique : Liste de références de travaux similaires de moins de 5 ans, certificats de qualifications (RGE, Qualibat, etc.).

Assurances : Attestations d'assurance décennale et responsabilité civile en cours de validité.

Liste des documents des offres :

L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat

Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire

Le Mémoire Technique précisant :

La méthodologie d'intervention, les fiches techniques des matériaux et produits proposés, les mesures d'hygiène, de sécurité et de gestion des déchets, le planning prévisionnel d'exécution

Visite du site : Une visite sur place est fortement conseillée pour prendre connaissance des contraintes de l'existant.

ARTICLE 5 : CONDITION DE LA CONSULTATION

5.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

La durée du marché est fixée à titre indicatif à 7 mois, non compris préparation du chantier et intempéries. Les entreprises titulaires des marchés s'engagent à respecter le calendrier prévisionnel des travaux tel qu'il sera établi et qui aura valeur contractuelle.

Préparation de chantier : compris dans le délai d'exécution des travaux.

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 01 JUIN 2026

Le marché ne sera pas reconduit.

5.2 - Variantes

Aucune.

5.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours (cent vingt) jours** à compter de la date limite de réception des offres finales.

5.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes chez le maître d'œuvre.

ARTICLE 6 : CONTENU DES PLIS

Le pli doit être déposé par voie électronique et comprendre :

1. **L'Acte d'Engagement (AE)** dûment complété.
2. **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** ou Bordereau des Prix, complétée pour chaque article du CCTP.
3. **Le Mémoire Technique** précisant :
 - La méthodologie d'intervention.
 - Les fiches techniques des matériaux et produits proposés.
 - Les mesures d'hygiène, de sécurité et de gestion des déchets.
 - Le planning prévisionnel d'exécution.

ARTICLE 7 : CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

1. **Prix des prestations (60%)** : Basé sur le montant global HT.

2. **Valeur technique (40%)** : Analysée au travers du mémoire technique (qualité des matériaux, respect des normes environnementales, délais).

Critère de notation technique :

1. Les dispositions prévues pour le contrôle qualité pendant la phase de travaux et de mise en service et l'engagement du respect du délai pour la levée des réserves pendant la période de garantie de parfait achèvement (10 points)
2. La note méthodologique comprenant l'indication des matériaux, matériels et dispositions prévues d'être mis en place sur le chantier (10 points)
3. Intégration de la propreté, du nettoyage et de la sécurité sur le chantier (10 points)
4. Moyens mis en œuvre pour le respect du planning d'études et travaux (10 points)

Barème de notation technique :

Note	Éléments de jugement
10	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes de manière très satisfaisante
7	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes de manière satisfaisante et adaptée au projet
3	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes de manière satisfaisante mais généraliste
0	Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé ou qui a fourni une réponse non adaptée au projet

ARTICLE 8 : MODALITÉS DE NÉGOCIATION

L'acheteur se réserve la faculté de négocier avec les candidats ayant remis une offre. La négociation peut porter sur le prix et/ou sur le contenu technique. Toutefois, le marché peut être attribué sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 9 : DÉMATÉRIALISATION DES PLIS

Les offres doivent être transmises obligatoirement par voie électronique sur le profil d'acheteur : www.megalisbretagne.org. La signature électronique des documents est recommandée au stade du dépôt de l'offre.

ARTICLE 10 : VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 11 : CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **Date de publication** : 12 Mars 2026
- **Date limite de remise des offres** : 2 octobre 2026
- **Démarrage prévisionnel des travaux** : décembre 2026

